

Wavestone

Société Anonyme à Conseil d'administration

au capital de 504 912,30 Euros

Siège social : Tour Franklin – 100-101 Terrasse Boieldieu

92042 PARIS LA DEFENSE CEDEX

377 550 249 RCS NANTERRE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 5 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société, afin de soumettre à votre approbation le projet de rapprochement entre Wavestone et Q_PERIOR et dès lors les projets de résolutions commentés et détaillés ci-après.

L'ordre du jour de votre Assemblée générale est le suivant :

Partie extraordinaire :

- Approbation de l'apport en nature de 1.128.195 actions de la société Q_PERIOR Holding AG au profit de la Société, de son évaluation et de sa rémunération (1^{ère} résolution) ;
- Approbation et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital consécutive à l'apport à la Société de 1.128.195 actions de la société Q_PERIOR Holding AG d'un montant de 117.746 euros et approbation des dispositions relatives à la prime d'apport et à son affectation – Emission corrélative de 4.709.840 actions ordinaires (2^{ème} résolution) ;
- Modification de l'article 6 « Capital social » des statuts de la Société en conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital consécutive à l'apport (3^{ème} résolution) ;

Partie ordinaire :

- Nomination de Monsieur Karsten Höppner en qualité d'administrateur de la Société (4^{ème} résolution) ;
- Nomination de Madame Astrid Blechschmidt en qualité d'administratrice de la Société (5^{ème} résolution) ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable à Monsieur Karsten Höppner au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2023 (6^{ème} résolution) ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (7^{ème} résolution).

Le 25 juillet 2023, Wavestone et Q_PERIOR, un des leaders du conseil sur le marché germanophone (Allemagne, Suisse, Autriche), ont annoncé dans un communiqué de presse, la signature d'un protocole d'accord en vue de se rapprocher et de créer ensemble un champion européen sur le marché du conseil.

Depuis 2019, Wavestone et Q_PERIOR ont établi un partenariat, non capitalistique, visant à développer des synergies commerciales en tirant parti de leurs complémentarités en termes de couvertures géographiques, de présences sectorielles et d'expertises.

Fort du succès de cette collaboration, les deux cabinets ambitionnent désormais de bâtir un nouvel acteur, figurant dès le premier jour parmi les leaders des cabinets de conseil européens, en associant les compétences de plus de 5 500 collaborateurs. Suite à l'achèvement des procédures d'information-consultation des différentes instances représentatives du personnel concernés au sein du Groupe Wavestone, Wavestone et Q_PERIOR ont conclu le 31 août 2023 un accord de rapprochement modifié aux termes d'un avenant en date du 26 octobre 2023 (l'« **Accord de Rapprochement** »), prévoyant les modalités du rapprochement stratégique entre Wavestone et Q_PERIOR (l'« **Opération** »).

Une description détaillée de Q_PERIOR et de l'Opération figure en **Annexe 1**.

Conformément aux stipulations de l'Accord de Rapprochement, la société Wavestone (la « **Société** ») procèderait à l'acquisition de 1.428.026 actions ordinaires de la société Q_PERIOR HOLDING AG, société de droit allemand (*aktiengesellschaft*) au capital de 1.448.330 euros, dont le siège social est Leopoldstr. 28a, 80802 Munich, Allemagne et dont le numéro d'identification unique est HRB 190228 (« **Q_PERIOR** »), représentant 98,60% de son capital et 100% de ses droits de vote (le solde des actions de Q_PERIOR représentant 1,40% de son capital étant auto-détenu par cette dernière).

L'Opération interviendrait par voie d'apports de 1.128.195 actions ordinaires et de cessions de 299.831 actions ordinaires au profit de la Société.

En rémunération des apports, les actionnaires apporteurs de Q_PERIOR recevraient des actions ordinaires représentant environ 18,91% du capital de la Société sur une base entièrement diluée au moment de la réalisation de l'Opération.

L'Opération s'accompagnerait également d'une évolution de la structure du Conseil d'administration de Wavestone, avec la nomination de deux nouveaux administrateurs à la date de réalisation de l'Opération et la nomination de Karsten Höppner en qualité de Directeur Général Délégué avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2024. En outre, comme annoncé le 25 juillet 2023, la nomination d'un autre administrateur indépendant est prévue. A ce stade, la sélection n'est pas achevée, de sorte que cette nomination interviendrait à l'occasion de la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendrait en 2024 pour approuver les comptes clos au 31 mars 2024.

Dans le cadre de l'Opération, les actionnaires majoritaires de Wavestone et les actionnaires majoritaires de Q_PERIOR ont souhaité organiser leurs relations au sein de Wavestone selon les modalités prévues dans un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert (le « **Pacte** »).

Le Pacte prévoit un certain nombre d'engagements par les membres du concert afin de mettre en place une gouvernance équilibrée au sein de la Société.

Le Pacte à conclure à la date de réalisation de l'Opération, soit le 5 décembre 2023, et ce pour une durée de 10 ans, prévoit notamment :

- la mise en place d'un organe consultatif ad hoc, dont l'objet est de permettre aux parties au Pacte de se consulter en vue de parvenir à une position commune préalablement à toute décision soumise à l'Assemblée générale des actionnaires de la Société et à un vote conforme à cette position en Assemblée générale, étant entendu que les membres du comité ad hoc devront également se réunir préalablement à toute réunion du Conseil d'administration de la Société, sans nécessité toutefois de parvenir à une position commune, le Conseil d'administration restant ainsi le lieu où les sujets importants concernant la marche des affaires sont débattus,

- un engagement de conservation des actions Wavestone, d'une durée de 4 ans à compter de la date de réalisation de l'Opération (cet engagement de conservation s'appliquerait de manière dégressive, permettant aux membres du concert de transférer progressivement jusqu'à 20% de leurs actions Wavestone, jusqu'à l'issue du délai de 4 ans, et comporterait des exceptions limitées),
- des engagements spécifiques des membres du concert de (i) ne pas agir de concert vis-à-vis de Wavestone avec tout tiers au pacte et (ii) en particulier, s'agissant de Pascal Imbert et Michel Dancoisne et leurs familles respectives, s'abstenir, directement ou indirectement, de former un sous-concert entre eux,
- un engagement de ne pas acquérir, accepter d'acquérir ou proposer d'acquérir des actions Wavestone (à l'exception des transferts autorisés au titre du Pacte) et de ne prendre aucune mesure susceptible d'entraîner l'obligation ou d'obliger ladite partie (seule) ou les autres parties (de concert) à déposer une offre publique d'achat obligatoire sur les actions Wavestone.

Figure en **Annexe 2** du présent rapport, une présentation des termes et conditions des engagements présentés ci-dessus et plus généralement du Pacte.

I. RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (RÉSOLUTIONS 1, 2 et 3)

1.1 APPORT EN NATURE – APPROBATION, REMUNERATION, AUGMENTATION DE CAPITAL ET CONSTATATION – MODIFICATION DES STATUTS

Dans le cadre du projet de rapprochement entre Wavestone et Q_PERIOR, les actionnaires de Q_PERIOR apporteront et cèderont à la Société 98,60% du capital et 100% des droits de vote de Q_PERIOR.

L'Opération interviendrait par voie d'apports de 1.128.195 actions ordinaires (l'« **Apport** ») et de cessions de 299.831 actions ordinaires (la « **Cession** »), au profit de la Société.

En rémunération de l'Apport, la Société émettrait 4.709.840 actions ordinaires au profit des actionnaires apporteurs de Q_PERIOR (la « **Rémunération de l'Apport** »), conformément aux termes et conditions figurant dans le traité d'apport conclu entre la Société et les actionnaires apporteurs de Q_PERIOR le 26 octobre 2023 (le « **Traité d'Apport** ») et dont les principales stipulations sont rappelées ci-après :

- Apport : 1.128.195 actions Q_PERIOR (les « **Actions Apportées** ») ;
- Valeur de l'Apport : 254.331.360 euros ;
- Rémunération de l'Apport : 4.709.840 actions ordinaires de la Société (les « **Actions Nouvelles** »), pour la totalité des 1.128.195 Actions Apportées (la « **Parité d'Echange** ») ;
- Augmentation de capital de la Société : compte tenu de la rémunération de l'Apport, l'augmentation de capital sera d'un montant nominal maximum de 117.746 euros. La Société devra procéder à l'émission de 4.709.840 actions ordinaires (d'une valeur de pair de 0,025 euros chacune), lesquelles seront intégralement libérées dès leur émission, portant ainsi le capital social de la Société d'un montant de 504.912,30 euros à un nouveau montant total de 622.658,30 euros (l'« **Augmentation de Capital** ») ;
- Prime d'apport : la différence entre la valeur de l'Apport et le montant de l'Augmentation de Capital constituera une prime d'apport d'un montant total de 254.213.614 euros ;
- Absence de droit préférentiel de souscription : l'Augmentation de Capital ayant pour objet d'émettre des actions ordinaires exclusivement attribuées aux actionnaires apporteurs de Q_PERIOR en rémunération des Actions Apportées, le droit préférentiel de souscription ne s'applique pas ;

– Droits attachés aux Actions Nouvelles : les Actions Nouvelles jouiront des mêmes droits que les actions existantes composant le capital de la Société et seront soumises à toutes les stipulations statutaires de la Société ; elles seront admises aux négociations sur la même ligne de cotation que les actions existantes ;

– Régime de l'Apport : l'Apport est soumis au régime juridique des apports en nature purs et simples prévu par l'article L. 225-147 du Code de commerce et des textes pris pour son application ;

– Méthode d'évaluation de l'Apport : les Actions Apportées sont évaluées à leur valeur réelle.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires et à la position recommandation de l'Autorité des marchés financiers n°2020-06 du 29 avril 2021, le cabinet Finexsi a émis deux rapports sur l'évaluation des Actions Apportées et le caractère équitable de la Parité d'Échange.

Figure en **Annexe 3**, une description détaillée de l'incidence de l'Opération sur la Société, notamment une présentation de l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur les capitaux propres de la Société et la situation des actionnaires, sur la répartition du capital social et des droits de vote de la Société et la situation des actionnaires.

Consécutivement à l'Augmentation de Capital, vous serez appelés à modifier l'article 6 « Capital social » des statuts de la Société.

Il est précisé que concernant les première et deuxième résolutions relatives à l'approbation de l'Apport et de sa rémunération, les droits de vote du groupe majoritaire composé de Monsieur Michel Dancoisne, Pascal Imbert et de leurs holdings familiales seront neutralisés afin qu'ils n'influencent pas le sens du vote et laissent les autres actionnaires se prononcer souverainement sur cette opération qui entraîne la mise en place d'une nouvelle gouvernance équilibrée entre les actionnaires majoritaires actuels de Wavestone et ceux de Q_PERIOR.

II. RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (RÉSOLUTIONS 4, 5, 6 et 7)

2.1 ÉVOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (RÉSOLUTIONS 4, 5 et 6)

Conformément à l'Accord de Rapprochement, il vous sera proposé une évolution de la structure de la gouvernance de Wavestone représentative du nouvel équilibre actionnarial, cette évolution ayant donné lieu à un avis favorable du Comité des rémunérations et des nominations de la Société réuni le 26 octobre 2023.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration, sur la base des travaux et de l'avis favorable du Comité des rémunérations et des nominations, a souhaité proposer à l'Assemblée générale la nomination de deux (2) nouveaux administrateurs afin de refléter la nouvelle répartition du capital et sa dimension internationale, avec le maintien d'une part importante d'administrateurs indépendants :

- Monsieur Karsten Höppner (résolution n°4) pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2027 ;
- Madame Astrid Blechschmidt (résolution n°5) pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2027 ;



Karsten HÖPPNER
Nationalité allemande
56 ans

Fonction principale exercée au sein de Q_PERIOR :

/ CEO de Q_PERIOR

Autres mandats et fonctions en cours hors de la société Q_PERIOR :

/ NA

Autres mandats expirés au cours des cinq dernières années :

/ NA

Expérience professionnelle :

Karsten Höppner est Partner, CEO et co-fondateur de la société de conseil en IT et management Q_PERIOR. Depuis sa création en 1995, il a grandement contribué au développement de l'entreprise jusqu'à sa position actuelle. Il a débuté sa carrière en 1992 chez Andersen Consulting (aujourd'hui Accenture) après avoir obtenu un diplôme d'ingénieur à l'université des sciences appliquées de Berlin et un MBA à l'université d'État de Pennsylvanie.

Au-delà de ses fonctions de direction générale au sein de Q_PERIOR, Karsten est un consultant expérimenté, doté d'une solide compétence dans la gestion de vastes programmes de transformation à l'échelle internationale et d'une expertise approfondie dans le domaine de l'assurance. Il est passionné par l'humain et s'efforce de donner à chaque collaborateur de Q_PERIOR les meilleures chances de réaliser son plein potentiel.

Nombre d'actions Wavestone détenues :

Au titre des première et deuxième résolutions de la présente Assemblée générale, il est prévu que Monsieur Karsten Höppner reçoive 810.337 actions Wavestone.



Astrid BLECHSCHMIDT
Nationalité allemande
53 ans

Fonction principale exercée au sein de Q_PERIOR :

/ Partner Q_PERIOR

Autres mandats et fonctions en cours hors de la société Q_PERIOR :

/ NA

Autres mandats expirés au cours des cinq dernières années :

/ NA

Expérience professionnelle :

Diplômée de l'Université des sciences appliquées de Munich en administration des affaires, Astrid Blechschmidt a plus de 25 ans d'expérience dans les sociétés de conseil en systèmes d'information.

Elle a débuté sa carrière en tant que consultante en IT dans le secteur de la mobilité, du transport et de la logistique. En 2010, Astrid a été nommée directrice du département des ventes "Travel, Transport & Logistics" de T-Systems Switzerland, une société de Deutsche Telekom. En 2014, elle est devenue PDG de T-Systems Data Migration Consulting AG, une société de conseil de Deutsche Telekom en Suisse.

En 2016, Astrid a rejoint Q_PERIOR AG, à Munich. Elle est Partner et responsable du secteur Voyage, transport et logistique. Elle est également en charge du compte de la Deutsche Bahn.

Les principales compétences d'Astrid concernent la vente, qu'elle enseigne à d'autres collaborateurs dans différents bureaux. Elle est active dans de nombreux domaines : elle a notamment défini le programme de formation à la vente et son implémentation, elle a lancé une initiative en faveur de la diversité, et elle accompagne en tant qu'ambassadrice le processus de promotion des nouveaux Associate Partners et Partners. Enfin, Astrid est responsable de l'organisation du Q_AWARD, récompensant des réalisations commerciales et des projets de premier plan.

Nombre d'actions Wavestone détenues :

Au titre des première et deuxième résolutions de la présente Assemblée générale, il est prévu que Madame Astrid Blechschmidt reçoive 12.520 actions Wavestone.

Les nominations de Monsieur Karsten Höppner et Madame Astrid Blechschmidt seront conditionnées par l'adoption des première, deuxième et troisième résolutions.

Dans le cadre de l'évolution de la direction générale de la Société, Monsieur Karsten Höppner sera appelé à assister Monsieur Pascal Imbert dans l'exercice de ses fonctions de Directeur général. Dans ce cadre, le Conseil d'administration de la Société devant se réunir le 5 décembre 2023 à l'issue de l'Assemblée générale mixte, se prononcera sur la nomination de Monsieur Karsten Höppner en qualité de Directeur général délégué de Wavestone avec effet au 1^{er} janvier 2024 étant précisé que Monsieur Patrick Hirigoyen conservera ses fonctions de Directeur général délégué.

Composition théorique du Conseil d'administration après l'Assemblée générale mixte du 5 décembre 2023

Sous réserve de l'adoption des quatrième et cinquième résolutions, le Conseil d'administration de la Société sera composé de 14 membres. Hors administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires, il comptera 5 femmes et 6 hommes, soit 45,45 % de femmes et 54,55 % d'hommes.

Sa composition sera équilibrée en termes de compétences. Le taux d'administrateurs indépendants sera de 54,55 % (6/11) (hors administrateurs représentant les salariés et administrateur représentant les salariés actionnaires).

Madame Marie-Ange Verdickt	Administratrice Référente et membre indépendant
Madame Véronique Beaumont	Administratrice et membre indépendant
Madame Marlène Ribeiro	Administratrice et membre indépendant
Madame Florence Didier-Noaro	Administratrice et membre indépendant
Monsieur Christophe Aulnette	Administrateur et membre indépendant
Monsieur Raphaël Vivier	Administrateur et membre indépendant
La société FDCH, représentée par Monsieur Michel Dancoisne	Administratrice

Monsieur Pascal Imbert	Administrateur et Président Directeur général
Monsieur Patrick Hirigoyen	Administrateur et Directeur général délégué
Monsieur Karsten Höppner (sous réserve du vote favorable de l'Assemblée générale)	Administrateur et Directeur général délégué
Madame Astrid Blechschmidt (sous réserve du vote favorable de l'Assemblée générale)	Administratrice
Monsieur Benjamin Clement	Administrateur représentant les salariés
Madame Emilie Salas	Administratrice représentant les salariés
Monsieur Pierre Allard	Administrateur représentant les salariés actionnaires

Il est par ailleurs précisé que Monsieur Karsten Höppner et Madame Astrid Blechschmidt ne seraient pas rémunérés au titre de leurs fonctions d'administrateurs.

Il est rappelé enfin que, comme annoncé le 25 juillet 2023, la nomination d'un autre administrateur indépendant est prévue. A ce stade, la sélection n'est pas achevée, de sorte que cette nomination interviendra à l'occasion de la prochaine Assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes clos au 31 mars 2024.

2.2 POLITIQUE DE REMUNERATION DE MONSIEUR KARSTEN HÖPPNER (RESOLUTION 6)

L'Assemblée générale mixte du 5 décembre 2023 est appelée à approuver la politique de rémunération de Monsieur Karsten Höppner.

Cette politique décrit toutes les composantes de la rémunération de Monsieur Karsten Höppner et explique le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

Cette politique serait applicable à la période allant de la prise de fonction de Monsieur Karsten Höppner en tant que Directeur général délégué, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2024, fin de l'exercice social de Wavestone.

a) Principes généraux

Comme pour les autres dirigeants et mandataires sociaux de Wavestone, la rémunération proposée pour Monsieur Karsten Höppner s'inscrit dans un strict respect de l'intérêt social de la société et de l'atteinte de son plan de développement.

Les éléments pris en compte par le Conseil d'administration, sur avis du Comité des rémunérations et des nominations, dans l'analyse de la rémunération de Monsieur Karsten Höppner intègrent tous les éléments de rémunération, y compris les avantages en nature, le régime de prévoyance et les frais de santé.

La définition de la rémunération de Monsieur Karsten Höppner prend en compte les points d'attention suivants.

- / Comparabilité : la détermination de la rémunération de Monsieur Karsten Höppner tient compte des pratiques observées dans les groupes ou les entreprises exerçant des activités comparables.
- / Cohérence : la rémunération de Monsieur Karsten Höppner est cohérente avec la politique et les niveaux de rémunération définis pour les Partners et les dirigeants du cabinet en Allemagne, salariés de la société Q_PERIOR, sur la base d'un benchmark des rémunérations de Partners et dirigeants pratiquées dans les principaux cabinets de conseil allemands, établi par un organisme indépendant.
- / Performance : la part variable de la rémunération prend en compte la performance financière et extra-financière de Q_PERIOR.

b) Structure de la rémunération globale annuelle

La rémunération de Monsieur Karsten Höppner a vocation à être revue sur une base annuelle en tenant compte du plan stratégique du nouvel ensemble, de l'évolution de la réglementation et des bonnes pratiques de gouvernance.

La structure de rémunération proposée pour Monsieur Karsten Höppner est constituée d'une part fixe et d'une part variable, appelée bonus.

Part fixe : sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, en application des principes définis au a) ci-dessus, la part fixe proposée est 200.000 euros bruts sur une base annuelle. Le montant effectivement versé sera calculé prorata temporis.

Part variable : sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, en application des principes définis au a) ci-dessus, le bonus cible proposé (niveau de bonus à objectif atteint) représente, pour l'année 2023/24, 300.000 euros bruts sur une base annuelle.

La rémunération proposée pour Monsieur Karsten Höppner est ainsi plus élevée que les rémunérations de Messieurs Pascal Imbert et Patrick Hirigoyen. Cet écart s'explique notamment par le fait que les rémunérations pratiquées en Allemagne dans le secteur du conseil sont plus élevées qu'en France.

La rémunération proposée pour Monsieur Karsten Höppner est conforme à la grille de rémunération définie pour le nouvel ensemble Wavestone - Q_PERIOR, dans sa déclinaison pour l'Allemagne. Cette rémunération est légèrement inférieure à la médiane de la fonction « dirigeant » du benchmark des rémunérations de Partners et dirigeants pratiquées dans les principaux cabinets de conseil allemands.

Le bonus comprend deux composantes.

- / Une composante « performance », représentant 80% du bonus à objectif atteint, assise sur la performance financière annuelle de Q_PERIOR.

Cette composante, quantitative, repose sur l'atteinte de l'objectif budgétaire du groupe Q_PERIOR et est affectée à la hausse comme à la baisse par les écarts constatés entre l'objectif fixé et le résultat effectivement réalisé.

L'objectif budgétaire pris en compte est le résultat opérationnel du groupe Q_PERIOR à périmètre constant sur la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

La modalité de variation de cette composante est conforme à la modalité utilisée pour les bonus des autres Partners de Q_PERIOR. Si l'objectif est atteint, la composante « performance » est versée en totalité. Cette composante peut varier dans la fourchette de 0 à 150%, soit de 0 à 120% du bonus à objectif atteint.

Pour des raisons de confidentialité, l'objectif ainsi que la formule de variation ne sont pas communiqués. Ils seront toutefois communiqués ex-post, ainsi que les résultats obtenus, dans le document d'enregistrement universel 2023/24.

- / Une composante « RSE », représentant 20% du bonus à objectif atteint, assise sur la performance RSE de Q_PERIOR.

Cette composante, qualitative, repose sur l'appréciation de la performance du groupe Q_PERIOR en matière d'engagement et bien-être des salariés, de diversité et inclusion et d'environnement, en cohérence avec les objectifs visés par le plan d'action RSE de Q_PERIOR.

En matière d'engagement et de bien-être des salariés, la performance est mesurée par le taux de turn-over et par l'indice d'engagement des salariés. Sur le plan du turn-over, un rythme inférieur ou égal à 10% correspond à l'atteinte de l'objectif (atteinte partielle entre 10 et 15%, non atteinte au-delà de 15%). Sur le plan de l'engagement des salariés, un indice supérieur ou égal à 74 (objectif de Wavestone) correspond à l'atteinte de l'objectif.

En matière de diversité et inclusion, l'objectif est d'élaborer un plan d'actions chiffré destiné à faire progresser la part des femmes dans le management de Q_PERIOR au cours des années à venir.

En matière d'environnement, l'objectif est de produire un bilan carbone intégrant le scope 3 et de mettre au point sur cette base un plan de réduction de l'empreinte carbone de Q_PERIOR pour les exercices 2024/25 et suivants.

Le bonus effectivement versé serait calculé prorata temporis à partir du bonus calculé sur une base annuelle.

Conformément à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, le versement de la rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024 interviendrait après l'Assemblée générale qui se tiendra en 2024 pour approuver les comptes clos au 31 mars 2024 et serait conditionné à son approbation par ladite Assemblée.

Il est à noter qu'à titre de transition, les critères permettant de calculer la rémunération variable de Monsieur Karsten Höppner pour l'exercice 2023/24 ne portent que sur le périmètre de Q_PERIOR.

Pour les années à venir, ces critères ont vocation à se rapprocher des critères applicables à la rémunération variable de Messieurs Pascal Imbert et Patrick Hirigoyen et à porter sur l'ensemble du périmètre de Wavestone.

En outre, dans les deux années à venir, il est envisagé au sein de la rémunération de Monsieur Karsten Höppner un rééquilibrage entre les parts fixe et variable, afin que le bonus à objectif atteint soit du même niveau que la part fixe.

c) Autres éléments de rémunération

Monsieur Karsten Höppner bénéficie d'un avantage en nature constitué d'un véhicule et de frais de trajets pour un montant annuel maximum de 25.000 euros, selon la politique applicable à l'ensemble des Partners Q_PERIOR en Allemagne.

Monsieur Karsten Höppner bénéficie des mêmes dispositifs de prévoyance et de remboursement des frais de santé que les autres collaborateurs de Q_PERIOR en Allemagne.

Il est par ailleurs précisé que Monsieur Karsten Höppner est titulaire d'un contrat de travail avec la société Q_PERIOR, qui a été suspendu à compter du 23 août 2001. Son contrat de travail présente les caractéristiques suivantes.

- / Durée du contrat : contrat à durée indéterminée.
- / Période de préavis : 6 mois.
- / Conditions de résiliation : conditions de résiliation autorisées par la réglementation en vigueur.
- / Ce contrat ne comprend aucun engagement ou avantage au-delà des conditions légales en vigueur en Allemagne. Il n'entraîne notamment pas de versement d'indemnité au moment du départ à la retraite.

Monsieur Karsten Höppner ne bénéficie d'aucun autre avantage, engagement ou rémunération octroyé par Wavestone ou une société de son groupe.

Il est enfin rappelé qu'au titre de l'Opération, Monsieur Karsten Höppner deviendrait un actionnaire significatif de Wavestone, possédant de l'ordre de 3,3% du capital, garantissant un alignement naturel avec l'enjeu de performance à long terme de la société.

d) Clawback

Le Conseil d'administration propose pour l'exercice 2023/24 une clause dite de « clawback » permettant la restitution de tout ou partie de la rémunération variable annuelle versée à Monsieur Karsten Höppner dans des circonstances exceptionnelles et graves.

Ainsi, si dans les cinq années suivant le versement d'une part variable annuelle, il est avéré que :

- / les données ayant servi à mesurer la performance ont été manifestement et intentionnellement faussées,
- / ou si Monsieur Karsten Höppner commet une faute grave et délibérée,

le Conseil d'administration pourra demander à Monsieur Karsten Höppner, Directeur général délégué, de rembourser tout ou partie de la part variable versée.

2.3 POUVOIRS (RESOLUTION 7)

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée générale.

III. DIALOGUE ACTIONNARIAL

A la suite de l'annonce de l'opération le 25 juillet 2023, Monsieur Pascal Imbert, Monsieur Laurent Stoupy et Monsieur Karsten Höppner ont organisé plusieurs réunions de présentation de l'Opération auprès de différents publics : investisseurs institutionnels et analystes, actionnaires individuels, salariés et management de Wavestone, salariés et management de Q_PERIOR.

Ces mêmes intervenants ont en outre eu un grand nombre de rencontres avec les principaux actionnaires de la société afin de revenir sur les enjeux de l'opération et ses modalités, afin de répondre à leurs questions.

Enfin, des rencontres spécifiques ont eu lieu avec certains de ces actionnaires et avec les agences de conseil en vote, en préparation de l'Assemblée générale mixte du 5 décembre 2023, avant de finaliser la documentation relative à cette Assemblée.

De nouvelles rencontres et réunions d'informations sont prévues, dès lors que l'Assemblée générale aura été convoquée.

IV. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2023 ET TENDANCES OBSERVEES

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2023/24, Wavestone a enregistré un chiffre d'affaires de 143,3 M€, soit une augmentation significative de +17% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette croissance a été soutenue par une croissance organique de +11%, malgré un effet jour défavorable.

La consolidation des cabinets de conseil britanniques PEN Partnership et Coeus Consulting a également contribué à cette performance. Par ailleurs, le taux d'activité s'est redressé à 73%, en hausse par rapport au trimestre précédent, et le prix de vente moyen a augmenté de +1%.

En ce qui concerne les ressources humaines, Wavestone comptait 4 348 collaborateurs au 30 juin 2023, contre 4 406 fin mars. Cette légère diminution est traditionnelle à cette période de l'année et témoigne également du ralentissement de l'effort de recrutement décidé par le cabinet. Le taux de turn-over sur 12 mois glissants s'établit à 15%, en léger recul par rapport à l'exercice précédent (16%).

Malgré un environnement de marché plus incertain et une volatilité accrue, Wavestone reste confiant dans sa capacité à atteindre ses objectifs financiers pour l'exercice 2023/24. Ces objectifs comprennent une croissance organique au moins égale à celle de l'exercice précédent (+7%) et un chiffre d'affaires supérieur à 580 M€, soit une croissance totale de +9%. L'objectif pour la marge opérationnelle courante annuelle est fixé aux alentours de 15%.

Q_PERIOR, pour sa part, a connu une activité dynamique au cours du premier trimestre de l'exercice 2023/24, avec une croissance à deux chiffres. Cette évolution positive est due à une augmentation significative des effectifs en fin d'année 2022.

Cependant, l'augmentation importante des effectifs sur la période récente a conduit à un taux d'utilisation inférieur à son niveau normatif. Ce phénomène s'inscrit dans un contexte où le turnover est particulièrement bas, inférieur à 10%.

Les prix se sont par ailleurs montrés robustes.

Malgré un contexte économique difficile en Allemagne et en Europe, Q_PERIOR reste confiant quant à sa capacité à maintenir une croissance soutenue dans les trimestres à venir, en ligne avec son plan de marche.

*

* *

Après vous avoir fait entendre les rapports du commissaire aux apports, nous soumettrons successivement à vos suffrages les résolutions dont il vous sera préalablement donné lecture.

Le 26 octobre 2023

Le Conseil d'administration

Annexe 1

Présentation de Q_PERIOR et description de l'Opération

I. PRESENTATION DE Q_PERIOR

1.1 Principales activités

Issue du rapprochement entre Agens Consulting GmbH, ESPRiT Consulting AG (cofondée par Karsten Höppner en 1995) et Paricon AG en 2011, Q_PERIOR est un cabinet international et indépendant de conseil en management et en technologies de l'information.

Q_PERIOR accompagne la transformation de ses clients en s'appuyant sur des expertises métier et technologiques de premier plan, telles que les processus cœur de métier, la digitalisation ou encore SAP. Q_PERIOR associe à ses compétences de conseil un savoir-faire d'implémentation de solutions, tout en restant centré sur des services à forte valeur ajoutée.

Ses principaux secteurs d'activité sont l'assurance, le secteur du voyage, des transports et de la logistique, l'automobile et l'industrie, la banque, l'énergie et le secteur public.

1.2 Principaux marchés

Q_PERIOR compte 1.410 collaborateurs au 31 mars 2023. Le cabinet est présent dans 8 villes allemandes et 11 pays à travers le monde, avec une forte présence européenne, notamment en Allemagne, en Suisse, en Autriche et au Royaume-Uni, ainsi qu'en Amérique du Nord.

Avec un portefeuille de clients grands comptes de premier plan et de champions régionaux, Q_PERIOR jouit d'un positionnement stratégique sur le marché allemand, premier marché européen du conseil, ainsi que sur le marché suisse.

1.3 Gouvernance d'entreprise

La gouvernance de Q_PERIOR comprend un conseil de surveillance et un directoire.

(a) Conseil de surveillance

Les membres actuels du conseil de surveillance de Q_PERIOR sont :

Nom	Date de naissance	Position	Membre depuis le
Stephan Marchner	26 septembre 1965	Administrateur	3 juillet 2020 (renouvelé par l'assemblée générale du 3 juillet 2023 pour une durée d'un (1) an)
Dr. Karsten Schween	13 mai 1966	Administrateur	3 juillet 2020 (renouvelé par l'assemblée générale du 3 juillet 2023 pour une durée d'un (1) an)

Markus Enggist	25 octobre 1964	Administrateur	3 juillet 2020 (renouvelé par l'assemblée générale du 3 juillet 2023 pour une durée d'un (1) an)
----------------	-----------------	----------------	---

(b) Directoire

Les membres actuels du directoire de Q_PERIOR sont :

Nom	Date de naissance	Position	Membre depuis le
Klaus Leitner	11 juillet 1972	Président du Directoire	1 ^{er} septembre 2019
Robert Schneeberg	31 juillet 1980	Membre du Directoire	1 ^{er} septembre 2019

1.4 Identité des principaux actionnaires

A la date du présent rapport, le capital de Q_PERIOR est composé comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote (exercables)	% droits de vote (exercables)
agens GmbH & Co KGaA	333.334	23,02%	333.334	23,34%
Höppner Familienstiftung	194.109	13,40%	194.109	13,59%
Hampton Bay Management KG	192.409	13,29%	192.409	13,47%
KeepCoolman KG	189.409	13,08%	189.409	13,26%
MaBella KG / BussiCiao KG ¹	144.893	10,00%	144.893	10,14%
Michael Girke	81.029	5,60%	81.029	5,67%
Lars Erdmann	79.529	5,49%	79.529	5,57%
Sous total 7B	1.214.712	83,87%	1.214.712	85,06%
Autres actionnaires ²	213.314	14,73%	213.314	14,94%
Q_PERIOR Holding AG	20.304	1,40%	-	0,00%
Total	1.448.330	100,00%	1.428.026	100,00%

1.5 Informations financières

Les *Consolidated Special Purpose Financial Statements (CSPFS)* de Q_PERIOR au 31 mars 2023 établis conformément aux référentiels IFRS tels qu'adoptés par l'Union Européenne, ainsi que le rapport d'examen limité de l'auditeur indépendant de Q_PERIOR, figurent en annexe 1 du document d'exemption qui sera disponible sur le site internet de Wavestone.

¹ Sociétés contrôlées par Stephan Marchner.

² Autres actionnaires personnes morales ou personnes physiques détenant individuellement moins de 2,5% du capital de Q_PERIOR

II. DESCRIPTION DE L'OPERATION

Conformément aux stipulations de l'Accord de Rapprochement, les parties ont arrêté les termes et conditions de l'acquisition par Wavestone de 1.428.026 actions de Q_PERIOR, représentant environ 98,60% de son capital et 100% de ses droits de vote (le solde des actions de Q_PERIOR, représentant environ 1,40% de son capital étant auto-détenu par cette dernière).

En rémunération de l'Apport et de la Cession, d'un montant de 321.922.905,50 euros (le « **Prix de la Transaction** ») :

- (i) les actionnaires apporteurs de Q_PERIOR (les « **Apporteurs** ») recevraient un nombre total de 4.709.840 actions ordinaires de Wavestone d'une valeur de pair de 0,025 euros chacune, représentant environ 18,91% du capital social de Wavestone sur une base entièrement diluée au moment de la réalisation de l'Opération (et correspondant à 79,00% du Prix de la Transaction) (la « **Fraction en Titres du Prix de la Transaction** ») ;
- (ii) Wavestone verserait au profit des actionnaires de Q_PERIOR cédants un montant en numéraire de 67.591.545,50 euros (correspondant à 21,00% du Prix de la Transaction) (la « **Fraction en Numéraire du Prix de la Transaction** »), qui pourra être complété, le cas échéant, par le versement d'un complément de prix, d'un montant maximum de 35.000.000 euros, dont le montant serait déterminé en fonction de l'atteinte d'un niveau d'EBIT normalisé ajusté³, dans les proportions suivantes :

Si l'EBIT normalisé ajusté des douze derniers mois de Q_PERIOR au 31 mars 2024 est :

- (a) supérieur ou égal à 31.600.000 euros, un complément de prix de 35.000.000 euros sera versé par Wavestone aux actionnaires de Q_PERIOR ;
- (b) supérieur ou égal à 31.200.000 euros (mais inférieur à 31.600.000 euros), un complément de prix de 31.500.000 euros sera versé par Wavestone aux actionnaires de Q_PERIOR ;
- (c) supérieur ou égal à 30.800.000 euros (mais inférieur à 31.200.000 euros), un complément de prix de 28.000.000 euros sera versé par Wavestone aux actionnaires de Q_PERIOR ;
- (d) supérieur ou égal à 30.400.000 euros (mais inférieur à 30.800.000 euros), un complément de prix de 24.500.000 euros sera versé par Wavestone aux actionnaires de Q_PERIOR ;
- (e) supérieur ou égal à 30.000.000 euros (mais inférieur à 30.400.000 euros), un complément de prix de 21.000.000 euros sera versé par Wavestone aux actionnaires de Q_PERIOR ;
- (f) supérieur ou égal à 29.600.000 euros (mais inférieur à 30.000.000 euros), un complément de prix de 17.500.000 euros sera versé par Wavestone aux actionnaires de Q_PERIOR ;

³ Au titre de l'Accord de Rapprochement, l'EBIT normalisé ajusté désigne l'EBIT tel que présenté dans le plan d'affaires de Q_PERIOR partagé avec Wavestone le 25 juillet 2023, à l'exclusion (i) de l'amortissement du goodwill (y compris l'amortissement d'autres actifs incorporels liés à la comptabilité des fusions et acquisitions, notamment les relations avec les clients), et (ii) de tous les coûts encourus en relation avec la Transaction, tels que, par exemple, les honoraires des conseils, les primes d'assurance et les coûts encourus pour se conformer aux exigences financières, réglementaires ou autres de Wavestone.

- (g) inférieur à 29.600.000 euros, aucun complément de prix ne sera versé par Wavestone aux actionnaires de Q_PERIOR.

2.1 Garanties et autres engagements

En termes de garanties, l'Accord de Rapprochement, tel que modifié par un avenant n°1 en date du 26 octobre 2023 (l'« **Avenant** »), prévoit :

- (i) des engagements usuels concernant la gestion de la période intermédiaire. Il contient en outre une garantie d'actifs et de passifs (la « **GAP** ») de la part des actionnaires de Q_PERIOR dans des termes conformes aux standards de marché pour ce type de transactions. La GAP prévoit, outre des seuils individuels et une franchise, un plafond d'un montant de 30.000.000 euros, dégressif dans le temps sous conditions ;
- (ii) en contre-garantie des engagements pris par les actionnaires de Q_PERIOR au titre de la GAP, la mise en place par les 7 principaux actionnaires de Q_PERIOR (le « **Groupe 7B** ») d'une fiducie-sûreté (la « **Fiducie** ») auprès de IQ-EQ Management (ou tout autre fiduciaire) (le « **Fiduciaire** »), au bénéfice de Wavestone, dans laquelle seraient transférés par les 7 principaux actionnaires de Q_PERIOR (les « **Constituants** ») (i) 15.000.000 euros et (ii) 1.388.889 actions nouvelles émises de Wavestone.

La Fiducie aurait une durée de 4 ans à compter de la date de réalisation de l'Opération (augmentée, le cas échéant, de la durée des réclamations en cours, dans la limite de 15 ans à compter de la date de réalisation de l'Opération).

Conformément aux termes de l'Accord de Rapprochement et de l'Avenant, le Fiduciaire libèrera au profit du Groupe 7B, au fil des ans, un nombre d'actions puis une partie du montant placé en numéraire convenus entre les parties corrélativement à la diminution du plafond de la GAP.

Les Constituants auront en outre la faculté de remplacer à tout moment les actions Wavestone qu'ils auront placées dans la Fiducie par des sommes en numéraire selon une parité convenue entre les parties, étant précisé qu'en cas d'atteinte par Q_PERIOR d'un niveau d'EBIT normalisé ajusté des 12 derniers mois au 31 mars 2024 égal ou supérieur à 31.200.000 euros donnant lieu au versement du complément de prix, les Constituants se sont engagés à transférer dans la Fiducie 65% du complément de prix qu'ils auraient reçu en remplacement de tout ou partie des actions Wavestone placées dans la Fiducie.

Les Constituants conserveront certains droits financiers liés aux actions Wavestone placées dans la Fiducie, de sorte que les produits provenant de ces actions et notamment les dividendes, acomptes sur dividendes, distribution de réserves et autres distributions de bénéfice ou de capital en numéraire leur seront redistribués. Le Fiduciaire devra en outre voter conformément aux instructions des Constituants et du Concert, dont la Fiducie sera membre en tant que partie au Pacte.

En complément de la GAP, Wavestone a conclu une assurance de garantie d'actif et de passif usuelle pour ce type de transaction (l'« **Assurance de GAP** »).

L'Accord de Rapprochement contient également un engagement, de la part de Wavestone, de conserver les actions Q_PERIOR apportées pendant une durée de 4 ans. A ce titre, Wavestone s'est engagée à ne pas transférer lesdites actions ni à dissoudre ou liquider Q_PERIOR. Au-delà de cette période de 4 ans, et jusqu'à 7 ans, Wavestone s'est engagée à indemniser⁴ 7 actionnaires

⁴ A raison de 7,70 euros par action apportée si l'opération intervient entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année, 5,10 euros si l'opération intervient entre la 5^{ème} et la 6^{ème} année, et 2,60 euros si l'opération intervient entre la 6^{ème} et la 7^{ème} année.

parmi les Apporteurs dans l'hypothèse où elle déciderait de réaliser une opération en contravention avec cet engagement de conservation portant sur les actions Q_PERIOR.

L'Accord de Rapprochement prévoit également un engagement de conservation d'une durée de 2 ans des actions émises en rémunération de l'Apport pesant sur l'ensemble des Apporteurs, sous réserve d'une clause de respiration dans la limite de 5% des actions reçues.

Enfin, il est prévu des clauses de non-sollicitation et de non-concurrence usuelles pour ce type de transaction.

2.2 Intérêt de l'Opération

A travers l'Opération, le nouvel ensemble formé par Wavestone et Q_PERIOR permettrait de bâtir un nouvel acteur leader parmi les cabinets de conseils européens, bénéficiant d'une implantation solide dans les trois principaux marchés d'Europe continentale (France, Allemagne et Suisse).

A l'issue de l'Opération, le nouvel ensemble consolidé (qui conserverait le nom de Wavestone) afficherait un chiffre d'affaires annuel au 31 mars 2023 de 835,2 millions d'euros pour une marge opérationnelle courante de 12,1%⁵, avec pour objectif de réaliser, hors nouvelles acquisitions, un chiffre d'affaires de l'ordre de 1 milliard d'euros, pour un résultat opérationnel courant d'au moins 130 millions d'euros sur l'exercice 2024/25⁶, et plus de 5.500 collaborateurs à travers le monde.

La complémentarité de Wavestone et Q_PERIOR permettrait d'enrichir significativement l'offre de Wavestone, par la combinaison des expertises complémentaires des deux cabinets, à la fois technologiques et sectorielles, mais également au niveau géographique.

Le nouvel ensemble serait ainsi en mesure d'intervenir dans la quasi-totalité des secteurs d'activité (banque, assurance énergie, industrie et automobile, transport et logistique, secteur public, biens de consommation et luxe...) avec une forte présence en Europe continentale (France, Allemagne, Suisse) mais aussi au Royaume-Uni, en Amérique du Nord et en Asie.

2.2.1 Emergence d'un nouvel acteur du conseil avec un fort potentiel de croissance

- **Une offre de services enrichie couvrant la quasi-totalité des secteurs d'activité**

Le rapprochement des deux entités et l'intégration de Q_PERIOR permettrait au nouvel ensemble de devenir un acteur de premier plan dans de nombreux secteurs, et de couvrir la quasi-totalité des secteurs d'activité.

A l'issue de l'Opération, la répartition des activités au sein de la nouvelle entité serait la suivante : banque (21%), assurance (18%), énergie (14%), industrie et automobile (13%), transport et logistique (13%), secteur public (10%), biens de consommation et luxe (6%).

- **Une clientèle et une couverture géographique complémentaires**

Du fait de leur rapprochement, Wavestone et Q_PERIOR compteraient de nombreuses grandes entreprises parmi leurs clients, incluant, notamment BMW, Bausparkasse Schwäbisch Hall, Crédit Agricole, Deutsche Bahn, EDF, EnBW, L'Oréal, LVMH, SNCF, Société Générale, Swiss RE ou TotalEnergies, et bénéficieraient d'une présence renforcée en Europe (52% de leur activité serait

⁵ Sur la base des informations financières pro forma au 31 mars 2023 préparées postérieurement à l'annonce de l'Opération. Ces informations diffèrent des chiffres combinés présentés dans le communiqué du 25 juillet 2023 qui prenaient en compte pour Q_PERIOR les chiffres de l'année calendaire 2022 tandis que les données pro forma intègrent les chiffres de Q_PERIOR pour la période 1^{er} avril 2022 – 31 mars 2023. Ce décalage de 3 mois conduit à une légère variation à la hausse du chiffre d'affaires et à la baisse de la marge du fait de la forte progression des effectifs de Q_PERIOR sur la période.

⁶ Sur l'exercice fiscal 2024/25, en comparaison au résultat opérationnel courant de Wavestone en 2022/23, qui s'est établi à 77,0 millions d'euros.

développée en France, 5% au Royaume-Uni et 3% répartie dans les autres pays européens) et en particulier dans les pays germanophones (23% de leur activité en Allemagne, 11% en Suisse), complétée d'une présence dans le reste du monde (les Etats-Unis représenteront 5% des activités du nouveau cabinet, et l'Asie 1%).

- **Un positionnement unique et attractif**

Fort d'une implantation solide dans trois des principaux marchés d'Europe continentale (France, Allemagne et Suisse), le nouveau cabinet se positionnerait comme un employeur de référence, s'affirmant comme une « *best place to work* », éthique et citoyenne, à la pointe en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale, avec un positionnement en phase avec les aspirations et les exigences des jeunes talents.

La nouvelle entité constituerait ainsi une alternative aux cabinets anglo-saxons, permettant de renforcer son attractivité vis-à-vis de nouveaux collaborateurs et de les fidéliser.

Enfin, en bénéficiant de cette solide implantation, le cabinet pourrait poursuivre son développement dans des régions clés pour les grands clients telles que le Royaume-Uni, l'Amérique du Nord et l'Asie.

2.2.2 Une opération créatrice de valeur grâce à un modèle de développement tourné vers la croissance

- **Une croissance soutenue alliant croissance organique et croissance externe**

Le nouvel ensemble formé à l'issue de l'Opération devrait poursuivre son développement en combinant croissance organique et croissance externe, avec l'ambition de maintenir un rythme de croissance soutenu.

En ce qui concerne la croissance externe, le nouvel ensemble constituerait une plateforme particulièrement attractive en vue de futures acquisitions. La priorité serait orientée vers deux zones géographiques, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, ainsi que vers la consolidation des positions déjà constituées en Asie.

Le projet aurait ainsi pour ambition de développer le nouvel ensemble formé par Wavestone et Q_PERIOR à un rythme de croissance annuel moyen de 15%, avec pour objectif une marge opérationnelle courante de l'ordre de 15%.

- **Un objectif combinant rentabilité et performance extra-financière**

L'ensemble nouvellement formé entend réaliser (hors nouvelles acquisitions), un chiffre d'affaires de l'ordre de 1 milliard d'euros à l'horizon 2025, et un résultat opérationnel en progression de plus de 70%, d'au moins 130 millions d'euros pour l'exercice fiscal 2024/2025⁷.

Ce développement important serait en outre accompagné d'une attention particulière portée sur le capital humain, afin de renforcer l'attractivité de ce nouvel acteur auprès des meilleurs talents. Dans le prolongement des efforts déjà déployés par Wavestone et Q_PERIOR dans ce domaine, l'objectif commun des parties au projet serait de faire figurer le nouvel ensemble dans le haut des classements *Great Place to Work*® dans les principaux pays dans lesquels il développerait son activité.

Pleinement conscients de l'importance de ces enjeux, Wavestone et Q_PERIOR accompagneraient ce développement d'un objectif de positionnement du nouveau cabinet dans

⁷ Par comparaison avec opérationnel courant de Wavestone, qui s'établit à 77 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023.

le top 5% des entreprises les plus performantes en matière de RSE, en associant à son modèle de croissance des impératifs de développement durable et des objectifs de performance extra-financière.

Annexe 2

Engagements spécifiques du Pacte

I. COMITE AD HOC

Le Pacte prévoit la mise en place, à compter de la réalisation de l'Opération, d'un organe consultatif ad hoc (le « **Comité Ad Hoc** »), dont l'objet est de permettre aux parties au Pacte de se consulter en vue de parvenir à une position commune, préalablement à toute décision soumise à l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le Comité Ad Hoc sera composé d'un total de trois (3) membres, l'un représentant Pascal Imbert et sa famille, l'autre représentant Michel Dancoisne et sa famille, et le dernier représentant le Groupe 7B (les « **Membres du Comité Ad Hoc** »).

Conformément aux termes du Pacte, toute résolution soumise à l'assemblée générale des actionnaires de la Wavestone et/ou la soumission de tout projet d'ordre du jour et/ou de projet de résolution à ladite assemblée générale sera soumis à l'accord unanime préalable des Membres du Comité Ad Hoc.

Une fois l'accord obtenu au niveau du Comité Ad Hoc, chaque partie s'engage à voter ou à faire voter toute personne la représentant à l'assemblée générale de Wavestone ou au Conseil d'administration de Wavestone, en toutes circonstances, conformément à la position ainsi convenue.

Les membres du Comité Ad Hoc devront également se réunir préalablement à toute réunion du Conseil d'administration de Wavestone, sans nécessité toutefois de parvenir à une position commune. Par exception, toute décision concernant le transfert par Wavestone des actions Q_PERIOR apportées pendant une période de sept ans à compter de la date de réalisation de l'Opération devra être soumise à l'accord unanime et préalable des Membres du Comité Ad Hoc, les parties s'engageant à voter ou à faire voter toute personne la représentant au Conseil d'administration de Wavestone, conformément à la position ainsi convenue.

II. LOCK-UP – ENGAGEMENT DE CONSERVATION

En application du Pacte, les membres du Concert sont soumis à un engagement de conservation de leurs actions Wavestone, d'une durée de 4 ans à compter de la date de réalisation de l'Opération.

Cet engagement de conservation ne s'appliquera pas aux transferts à une holding patrimoniale. Le Pacte prévoit également une clause de respiration, permettant aux membres du Concert (à l'exception de la Fiducie) de transférer progressivement jusqu'à 20% de leurs actions Wavestone jusqu'à l'issue du délai de 4 ans.

Ces engagements de conservation seront garantis via la mise en place d'un séquestre auprès d'Uptevia, agissant en tant que teneur de registres des comptes de Wavestone.

III. ENGAGEMENTS SPECIFIQUES DES MEMBRES DU CONCERT

En vertu des stipulations du Pacte, les membres du Concert s'engagent à :

- ne pas agir de concert, au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce, vis-à-vis de Wavestone avec tout tiers (i.e. toute personne n'étant pas partie au Pacte) ;
- en particulier, s'agissant des fondateurs de Wavestone (Pascal Imbert et Michel Dancoisne) et leurs familles respectives, à s'abstenir, directement ou indirectement, de former un sous-concert entre eux ;

- coopérer, à l'issue de l'expiration de la période de conservation de 4 ans, dans l'hypothèse où une ou plusieurs parties (à l'exception de la Fiducie) décideraient de céder une participation supérieure à 5% du capital de Wavestone, afin de conduire cette vente de bonne foi et en parfaite transparence avec les autres parties (à l'exception de la Fiducie).

IV. STANDSTILL

En vertu du Pacte, les membres du Concert se sont engagés à ne pas acquérir, accepter d'acquérir ou proposer d'acquérir, directement ou indirectement, sous quelque forme de transfert que ce soit, des actions (à l'exception des transferts autorisés au titre du Pacte) ou à ne prendre aucune mesure susceptible d'entraîner l'obligation ou d'obliger ladite partie (seule) ou les autres parties (de concert) à déposer une offre publique d'achat obligatoire sur les actions de Wavestone.

Annexe 3

Incidence de l'Opération

I. INCIDENCE DE L'OPERATION SUR LES CAPITAUX PROPRES DE WAVESTONE ET LA SITUATION DES ACTIONNAIRES

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles dans le cadre de l'Apport sur la quote-part des capitaux propres consolidés par action (*calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés (part du Groupe) tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 31 mars 2023 et du nombre d'actions composant le capital social de l'émetteur au 30 septembre 2023 déduction faite des actions auto-détenues*) est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres consolidés par action (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant la réalisation des Apports	15,1	15,1
Après la réalisation des Apports⁸	22,5	22,5
(1)	Wavestone n'a émis aucun instrument dilutif	

A titre indicatif, l'incidence théorique de l'émission des Actions Nouvelles dans le cadre de l'Apport sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de l'émetteur préalablement à l'émission des Actions Nouvelles (*calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de l'émetteur au 30 septembre 2023*) est la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant l'émission des Actions Nouvelles	1,00%	1,00%
Après l'émission des Actions Nouvelles	0,81%	0,81%
(1)	Wavestone n'a émis aucun instrument dilutif	

⁸ Les capitaux propres après augmentation de capital utilisés dans le calcul sont obtenus de la manière suivante : capitaux propres consolidés (part du groupe) au 31 mars 2023 + augmentation de capital + prime d'apport au cours cible de l'action Wavestone de 54,0€. Au cours du 26 octobre 2023 à 42,45€, le résultat du calcul est de 20,3€ par action.

II. INCIDENCE DE L'OPERATION SUR LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE DE WAVESTONE ET LA SITUATION DES ACTIONNAIRES

A la date du présent rapport, le capital social de l'émetteur s'élève à 504.912,30 euros, divisé en 20.196.492 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'une valeur de pair de 0,025 euros chacune. Sur la base des informations portées à la connaissance de Wavestone au 30 septembre 2023, la répartition du capital social et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote (exerçables)	% des droits de vote ⁽³⁾
Famille Imbert ⁽¹⁾	5.789.136	28,66%	11.578.272	35,89%
Famille Dancoisne – Chavelas ⁽²⁾	5.211.088	25,80%	10.422.176	32,31%
Sous-total concert Imbert / Dancoisne - Chavelas	11.000.224	54,47%	22.000.448	68,20%
Patrick Hirigoyen	70.089	0,35%	140.158	0,43%
Autres administrateurs	10.370	0,05%	19.483	0,06%
Salariés	1.565.950	7,75%	2.562.204	7,94%
Auto-détention	327.342	1,62%	0	0,00%
Public	7.222.517	35,76%	7.534.408	23,36%
Total	20.196.492	100,00%	32.256.701	100,00%

(1) P. Imbert détient directement 941.978 actions. FIH, la holding familiale dont il a le contrôle exclusif, détient 4.847.158 actions.

(2) M. Dancoisne détient directement 1.195.179 actions. FDCH, la holding familiale dont il a le contrôle exclusif, détient 2.827.509 actions. D. Chavelas, sa fille, contrôle 1.188.400 actions.

(3) Conformément à la position/recommandation AMF n°2021-02, le nombre total des droits de vote exerçables en Assemblée générale est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote exerçables et ne comprend pas les actions privées de droit de vote.

Après réalisation de l'Opération, la répartition du capital social et des droits de vote serait la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote (exerçables)	% des droits de vote⁽³⁾
Famille Imbert ⁽¹⁾	5.789.136	23,24%	11.578.272	31,32%
Famille Dancoisne – Chavelas ⁽²⁾	5.211.088	20,92%	10.422.176	28,19%
Principaux actionnaires de Q_PERIOR	2.601.067	10,45%	2.601.067	7,04%
Fiducie ⁽⁴⁾	1.388.889	5,58%	1.388.889	3,76%
Sous-total concert actionnaires de contrôle	14.990.180	60,19%	25.990.404	70,31%
Autres dirigeants et mandataires sociaux	80.459	0,32%	159.641	0,43%
Salariés Wavestone (dont Patrick Hirigoyen)	1.565.950	6,29%	2.562.204	6,93%
Autres actionnaires de Q_PERIOR	719.884	2,89%	719.884	1,95%
Auto-détention	327.342	1,31%	-	-
Public	7.222.517	29,00%	7.534.408	20,38%
Total	24.906.332	100,00%	36.966.541	100,00%

(1) P. Imbert détient directement 941.978 actions. FIH, la holding familiale dont il a le contrôle exclusif, détient 4.847.158 actions.

(2) M. Dancoisne détient directement 1.195.179 actions. FDCH, la holding familiale dont il a le contrôle exclusif, détient 2.827.509 actions. D. Chavelas, sa fille, contrôle 1.188.400 actions.

(3) Conformément à la position/recommandation AMF n°2021-02, le nombre total des droits de vote exerçables en Assemblée générale est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote exerçables et ne comprend pas les actions privées de droit de vote.

(4) La Fiducie comprend les actions Wavestone qui y ont été placées par les principaux actionnaires de Q_PERIOR.